

— AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE —

VOICI QUELQUES DONNÉES PORTANT SUR LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE :

- Nombre d'exploitations agricoles : 23
- Revenus totaux : 2 015 884 \$
- Nombre d'entreprises ayant des produits biologiques certifiés au Québec¹ : 4
- Nombre de propriétaires qui prévoient avoir de la relève (familiale ou non) pour leur exploitation : 9

MISE EN MARCHÉ

Types de mise en marché	Nombre d'exploitations agricoles ²
Vente en circuit court – Vente directe au consommateur	9
Vente en circuit court – Vente directe à un intermédiaire	< 4
Vente en circuit long – Plus d'un intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur	13

PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Types de production	Nombre d'exploitations agricoles ^{2,3}	Revenu réparti (\$)⁴	Superficie exploitée (hectares)³
Bois	18	12 678 \$	1808
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	4	40 081 \$	159,8
Fourrages	8	12 706 \$	702,7
Fruits	7	298 145 \$	375,7
Autres productions végétales (acériculture (51 200 entailles), légumes, horticulture ornementale et cultures abritées)	7	177 675 \$	235,7
Total	25	541 285 \$	3 281,9

PRODUCTIONS ANIMALES

Types de production	Nombre d'exploitations agricoles ^{2, 3}	Revenu réparti (\$)⁴	Nombre de têtes ³	Production annuelle estimée (pour les productions se calculant en nombre de têtes) ³
Productions conventionnelles (bovins laitiers, bovins de boucherie, volailles)	< 4	1 086 167 \$	594	185
Autres productions animales (apiculture, aquaculture, caprins, chevaux, ovins, veaux et autres)	6	388 432 \$	142	180
Total	9	1 474 599 \$	736	365

Document préparé par la Direction régionale de la Mauricie du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (mauricie@mapaq.gouv.qc.ca)

1. Renseignement provenant du Portail bio Québec (janvier 2021).

2. Une même entreprise peut se retrouver dans plus d'une catégorie de production.

3. Données par unités d'évaluation (UEV) : selon le positionnement de la production sur le territoire de la Mauricie, et ce, sans égard au site principal de l'exploitation agricole.

4. Ce revenu est propre à la production mentionnée lorsque le site principal de l'entreprise est situé dans la région.

Source : fiches d'enregistrement des entreprises agricoles (mises à jour en décembre 2020), ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.